				f) les prestations relevant de la spécialité en chirur prestations de chirurgie des vaisseaux.	rgie	(D) :	
				1° Artères des membres et du cou :			
	2600	235012	235023	Suture des artères des membres ou du cou	N	200	
	2601	235034	235045	Ligature ou artériectomie de l'artère axillaire, fémorale ou poplitée	N	200	
	2602	235056	235060	Ligature ou artériectomie de l'artère humérale, mammaire interne, faciale, linguale, temporale ou fessière	N	150	
	2603	235071	235082	Revascularisation des artères carotides ou vertébrales par endartérectomie, endoanévrismorraphie, pontage ou résection, avec greffe ou anastomose	N	625	
	2604	235093	235104	Revascularisation d'une artère des membres par endartérectomie, endoanévrismorraphie, pontage ou résection, avec greffe ou anastomose	N	500	
	2605	235115	235126	Revascularisation d'une artère des membres par pontage ou résection avec greffe de la saphène interne, y compris la prise du greffon	N	600	
	2606	235130	235141	Embolectomie ou thrombectomie par les artères des membres ou du cou (cathéter de Fogarty non compris dans les honoraires)	N	350	
"	2607	235152	235163	"A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) Installation d'une circulation extracorporelle d'un membre ou d'une autre région du corps en vue d'une chimiothérapie	N	650	"
	2608	235174	235185	Création de fistule artérioveineuse directe ou d'une fistule artérioveineuse indirecte (shunt type Scribner) en vue d'une hémodialyse	N	300	
	2610	235196	235200	Pontage axillo-fémoral	N	500	
ıı		235211	235222	"A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) Revascularisation d'une artère tibiale avec prothèse ou avec greffe vasculaire, y compris le prélèvement du greffon, à démontrer par angiographie postopératoire	N	750	
		238254	238265	Mise en place d'une fistule artérioveineuse chez un enfant de moins de 12 ans ou nouvelle intervention chirurgicale sur une fistule artérioveineuse existante en vue d'une hémodialyse	N	500	"
				2° Artères du thorax :			
	2615	236014	236025	Revascularisation d'un gros vaisseau intrathoracique par endartérectomie, endoanévrismorraphie, pontage ou résection avec greffe ou anastomose	N	700	

	2616	236036	236040	Revascularisation d'un gros vaisseau intrathoracique par endartérectomie, endoanévrismorraphie, pontage ou résection avec greffe ou anastomose associée à une autre reconstruction vasculaire (extra- ou intrathoracique) en un ou plusieurs champs opératoires	N	800
	2617	236051	236062	Revascularisation d'un gros vaisseau intrathoracique par endartérectomie, endoanévrismorraphie, pontage ou résection avec greffe ou anastomose associée à d'autres reconstructions vasculaires multiples (intra-ou extrathoraciques) en un ou plusieurs champs opératoires	N	900
	2618	236073	236084	Ligature par voie thoracique des grosses artères : aorte, tronc brachio-céphalique, artère sous-clavière, carotide	N	400
	2619	236095	236106	Suture par voie thoracique de plaies ou d'incisions des grosses artères : aorte, tronc brachio-céphalique, artère sous-clavière, carotide	N	525
				3° Artères de l'abdomen :		
m.	2633	237016	237020	"A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) Résection ou plastie de l'aorte suprarénale	N	1000
	2626	237031	237042	Chirurgie du carrefour aortique en dessous des artères rénales : résection du carrefour aortique, pontages intra- abdominaux bilatéraux, endartérectomies iliaques bilatérales	N	750
	2627	237053	237064	Chirurgie du carrefour aortique en dessous des artères rénales : résection du carrefour aortique, pontages intra- abdominaux bilatéraux, endartérectomies iliaques bilatérales, associées à une autre reconstruction vasculaire, à l'exception des iliaques (par exemple : revascularisation mésentérique, rénale ou fémorale)	N	850
	2628	237075	237086	Chirurgie du carrefour aortique en dessous des artères rénales : résection du carrefour aortique, pontages intra- abdominaux bilatéraux, endartérectomies iliaques bilatérales, associées à une reconstruction vasculaire multiple, iliaque exceptée	N	1000
	2629	237090	237101	Revascularisation d'une seule artère abdominale par endartérectomie, endoanévrismorraphie, pontage ou résection avec greffe ou anastomose	N	600
	2630	237112	237123	Embolectomie du carrefour aortique par aortotomie	N	500
	2631	237134	237145	Ligature des grosses artères intra-abdominales : aorte ou ses branches directes	N	300
	2632	237156	237160	Suture de plaies ou d'incisions des grosses artères intra- abdominales : aorte ou ses branches directes	N	400
ıı		237171	237182	"A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) Pontage aortofémoral, aorto-iliacal ou iliacofémoral unilatéral	N	700

	237193	237204	Supplément d'honoraires pour nouvelle intervention chirurgicale sur une prothèse aortique existante pour les prestations 237016 - 237020, 237031 - 237042, 237053 - 237064 et 237075 - 237086	N	250
	237215	237226	Rétablissement extracorporel de l'artère rénale avec autotransplantation du rein	N	1000 "
			4° Chirurgie des veines et des varices :		
2640	238011	238022	Ligature ou plicature de la veine cave intra-abdominale	N	300
2642	238055	238066	Désobstruction veineuse (thrombectomie) des veines profondes des membres	N	350
2643	238070	238081	Ligature, fulguration (vein eraser) ou résection d'une veine variqueuse	N	50
2644	238092	238103	Ligature, fulguration (vein eraser) ou résections étagées de 2 ou 3 veines variqueuses	N	90
2645	238114	238125	Ligature, fulguration (vein eraser) ou résections étagées de plus de 3 veines variqueuses	N	125
2646	238136	238140	Exérèse totale de la veine saphène externe	N	125
2647	238151	238162	Résection isolée de la crosse de la saphène interne	N	125
2648	238173	238184	Résection de la crosse de la saphène interne et exérèse totale d'une des deux veines saphènes	N	200
2649	238195	238206	Résection de la crosse de la saphène interne plus ligatures, fulgurations (vein eraser) ou résections étagées des veines variqueuses	N	200
2650	238210	238221	Résection de la crosse de la saphène interne et exérèse totale des deux veines saphènes	N	250
2651	238232	238243	Résection de la crosse de la saphène interne avec exérèse d'une ou des deux veines saphènes avec greffe dermo-épidermique	N	300
п	238276	238280	"A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) Résection bilatérale complète d'une varice tronculaire de la veine saphène interne et/ou externe	N	400
	238291	238302	Ligature sous-aponévrotique totale des veines perforantes du membre inférieur	N	250
	238313	238324	Reconstruction du système veineux profond par plastie valvulaire ouverte d'une ou de plusieurs valves ou par transposition d'une autre veine	N	500
	238335	238346	Reconstruction de la veine cave inférieure ou supérieure par résection avec greffe ou pontage	N	800 "

Les prestations prévues sous 4° (chirurgie des veines et des varices) ne sont pas cumulables entre elles pour un même membre. 5° Divers: 2609 239035 239046 Drainage des liquides d'oedème sous-cutané dans l'éléphantiasis Ν 33 2625 239050 239061 Intervention chirurgicale pour éléphantiasis 300 Ν "A.R. 27.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)1 2611 239072 239083 Mise en place d'un ballonnet intra-aortique pour assistance circulatoire prolongée par contre-pulsion diastolique, en dehors des prestations 229014 - 229025, 229530 - 229541, 229552 - 229563 et 229596 - 229600 Ν 450 2612 239094 239105 Enlèvement du ballonnet intra-aortique de contre-pulsion et réfection de l'artère, en dehors des prestations 229014 -229025, 229530 - 229541, 229552 - 229563 et 229596 -229600 350 "A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) 239212 239223 Sympathectomie lombaire unilatérale Ν 300 "A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) "La prestation n° 239212 - 239223 est cumulable à 100 % avec une reconstruction vasculaire périphérique simultanée décrite dans les prestations n°s 235093 - 235104, 235115 - 235126, 235211 - 235222." "A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) 239234 239245 Sympathectomie lombaire bilatérale Ν 375 239293 239304 Intervention chirurgicale sur le sympathique abdominal, unilatérale 300 239315 239326 Intervention chirurgicale sur le sympathique abdominal, bilatérale, en un temps Ν 375 "A.R. 7.6.1995" (en vigueur 1.10.1995) 239330 239341 Traitement chirurgical d'un lymphoedème par anastomose lymphoveineuse ou lympholympathique 500